

**PREMIER - DISPOSITIONS LEGALES**

**KIZOMBA.FR** est le nom commercial d'une école de danse privée, dirigée par Edson TECAS. Cette école est destinée aux amateurs et aux futurs professionnels, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Les activités de l'école s'effectuent au centre MOMBOYE, 25 rue Boyer 75020 PARIS.

Les tarifs des cours collectifs amateurs et cours particuliers sont établis annuellement.

**ARTICLE 2 - INSCRIPTION**

Les cours s'étalent sur 30 semaines de Septembre à Juin, hors fermeture du centre MOMBOYE.

Un calendrier annuel (susceptible de subir des modifications en cours d'année) est communiqué à l'inscription de l'adhérent.

Les cours étant réservés aux adhérents de l'école KIZOMBA.FR, les non-adhérents doivent s'acquitter d'un abonnement pour accéder au cours.

Afin de valider l'inscription, les pièces suivantes sont demandées :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'adhérent (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur),
- Un exemplaire du règlement intérieur daté et signé par l'adhérent ou son représentant légal,
- Un certificat médical précisant que l'adhérent ne présente aucune malformation ou séquelle ni aucune maladie pouvant l'empêcher de danser,
- Une photo d'identité,
- Le versement en totalité de l'abonnement choisi.

**ARTICLE 3 - PAIEMENT**

Tous les cours sont intégralement à la charge des adhérents et payables d'avance lors de l'inscription. Tous les règlements par chèque doivent être rédigés à l'ordre de KIZOMBA.FR.

Pour les cours collectifs, 3 formules d'abonnement non remboursables sont proposées :

- Le cours à l'unité,
- L'abonnement trimestriel,
- L'abonnement annuel.

Toute inscription trimestrielle ou annuelle à l'école fait l'objet de frais de gestion valables pour l'établissement d'un dossier (forfait de 25€).

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois dans certains cas en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, les cours pourront être rattrapés.

Pour permettre aux élèves d'équilibrer leur budget nous proposons 2 solutions de paiement :

- Un paiement intégral de l'abonnement lors de l'inscription (par chèque ou espèces),
- Un paiement en trois fois par chèque uniquement, rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier remis par l'école lors de l'inscription.

Pour les cours particuliers : Le paiement doit être effectué à chaque cours, au début du cours. Les cours non annulés au moins 48h à l'avance restent dus.

**ARTICLE 4 - CONSIGNE PENDANT LE COURS**

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux adhérents de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux, entre autres l'interdiction formelle de fumer, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée des cours.

L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux adhérents et aux professeurs.

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, KIZOMBA.FR ne pourra pas être tenu pour responsable.

Toute perturbation répétée du cours par un adhérent pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive du cours.

**ARTICLE 5 - TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE**

La tenue vestimentaire doit être adaptée à l'activité. Le port de chaussures de danse est préconisé, les chaussures spécifiques sont obligatoires dans les salles de danse avec parquet. Le port de bijoux pouvant occasionner des blessures est déconseillé.

**ARTICLE 6 - PRESENCE, ABSENCE ET RETARD DES ADHERENTS**

Les adhérents doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les adhérents sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et de leur présence dans le vestiaire. Les élèves doivent arriver 10 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 5 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Il est demandé aux adhérents de se présenter 15 minutes avant le début du cours. Tout retard de plus de 15 minutes pourra entraîner le refus de l'adhérent au cours par le professeur.

**ARTICLE 7 - ABSENCE DU PROFESSEUR**

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les adhérents seront prévenus et une date sera rajoutée au planning préétabli.

**ARTICLE 8 - STAGE**

Des stages de danse pourront être organisés. Ils feront l'objet d'une tarification et d'une inscription distincte à chaque stage. Une tarification spécifique avantageuse sera attribuée aux adhérents de l'école KIZOMBA.FR.

**ARTICLE 9 - DROIT A L'IMAGE**

KIZOMBA.FR se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

**ARTICLE 10 - MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.